

## Conseil de prévention de l'Aide à la jeunesse



### Public

les membres de réseau et leurs équipes  
le public final des jeunes de 0 à 25 ans du Brabant wallon

### Missions

Le conseil de prévention stimule et coordonne la prévention en matière d'aide à la jeunesse sur son territoire. Il exerce les missions suivantes :

- Etablir un diagnostic social, sur la base du projet du chargé de prévention
- Elaborer, sur la base du diagnostic social, une proposition de plan d'actions triennal et d'affectation du budget disponible
- Favoriser la concertation et la collaboration de l'ensemble des acteurs en matière de prévention
- Informer et, le cas échéant, interpellier les autorités publiques de tous les niveaux de pouvoir au sujet de toute condition défavorable au développement personnel des jeunes et à leur insertion sociale
- Dresser tous les trois ans un bilan des actions menées et procéder à une évaluation de la prévention
- Communiquer le diagnostic social et l'évaluation triennale au Gouvernement, au Collège de Prévention, aux conseils provinciaux, aux conseils communaux et aux conseils de l'action sociale.

### Activités

Le conseil de prévention du Brabant wallon se réunit environ 10 x par an. Il se compose:

- du chargé de prévention et d'un co-président ;
- d'un représentant de chaque AMO du Brabant wallon ;
- d'un représentant de chaque service agréé non mandaté de l'aide à la jeunesse autre qu'une AMO ;
- d'un représentant des services résidentiels agréés et mandatés ;
- d'un représentant des services non résidentiels agréés et mandatés ;
- d'un facilitateur de la Plate-Forme enseignement et d'aide à la jeunesse ;
- d'un représentant des maisons de jeunes ;
- le directeur du SPJ ;
- le conseiller du SAJ ;
- d'un coordinateur subrégional de l'ONE ;
- d'un représentant des CPAS ;
- d'un représentant des dispositifs des PCS ;
- d'un représentant de la plate-forme de concertation en santé mentale ;
- de deux magistrats de la jeunesse, l'un du siège et l'autre du ministère public ;
- d'un avocat spécialisé dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse ;
- d'autres acteurs invités comme le RWLP et le CLPS-Bw

En plus des réunions, le réseau peut proposer diverses concertations et groupes de travail sur des thématiques qu'il juge prioritaires.

Le réseau est géré par le service de prévention générale d'aide à la jeunesse du Brabant wallon.

### ☒ Sigle

CPAJ

### ☒ Adresse

Rue Altiero Spinelli 2

### ☒ Localité

1400 Nivelles

### ☒ Personne ressource

Céline Hulin

### ☒ Fonction

secrétariat

### ☒ E-mail

prevention-brabantwallon@cfwb.be

## Assuétudes

### Intervention

- Prévention

*Précision :*

Le conseil de prévention a mis la thématique des assuétudes comme prioritaire suite à son diagnostic social.

### Activités proposées pour le public

### Activités proposées pour les professionnels

- Mise en réseau

*Précision :*

### Thématique

- Assuétudes (général)

### Autre lien

<http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=8805>